

Notes au personnel du Lycée



Villers-Lès-Nancy, le 2 Septembre 2009

Monsieur le Proviseur,

à

Tous les Personnels

Objet : Prévention/Sécurité Plan Vigipirate

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Vigipirate est toujours **ACTIVÉ**, en conséquence, je vous invite à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

1. Le périmètre de sécurité aux abords du Lycée est délimité. Les aires délimitées par une chaîne ou barrière ne sont pas des aires de stationnement.
Le parking à carte est autorisé.
Le parking Hôtellerie est réservé exclusivement à la clientèle du restaurant et aux administratifs.
2. Je vous demande de me signaler immédiatement toute anomalie suspecte que vous constatez (sac, colis...) regroupement d'élèves et toute personne "étrangère" au Lycée.
3. Je souhaite vivement que vous vous mobilisiez car il y va de notre sécurité à tous !

Je vous remercie de faciliter la mise en œuvre de ces mesures, de votre vigilance et de votre coopération.

C. BOSSU

Villers-Lès-Nancy, le 2 Septembre 2009

Monsieur le Proviseur,

aux

Personnels d'Enseignement d'Education et de
Documentation

Objet : Diffusion des vidéocassettes et Reprographie

Mesdames, Messieurs,

J'appelle à votre vigilance concernant l'application du texte de loi relatif à "la reproduction à usage pédagogique d'œuvres protégées dans les Etablissements Scolaires".

- Texte BO n° 40 du 2 Novembre 1995 : "la photocopie d'extraits de livres édités dans le commerce est absolument interdite".
- La protection de vidéocassettes sans avoir obtenu au préalable, l'accord des détenteurs des droits et, par conséquent, sans versement d'une redevance quelconque à titre de représentation publique, est un délit défini et sanctionné par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle qui expose ceux qui le commettent à des sanctions d'amendes pouvant aller jusqu'à 150 Euros, voire des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans.

Il en est de même pour les logiciels "piratés".

Toute personne qui contreviendrait à mes directives se retrouverait seule responsable.

Salutations cordiales,

C. BOSSU



POLYVALENT RÉGIONAL
HOTELLERIE - BIOTECHNOLOGIES

Villers-Lès-Nancy, le 2 Septembre 2009

L'INFORMATION

Notre volonté d'informer objectivement est permanente.

Evidemment, nous ne pourrons pas, de façon systématique, vous traduire toutes les informations par le canal des circulaires déposées dans vos casiers. Les dépenses engagées seraient excessives.

Le tableau d'affichage, salle des casiers, restera donc le moyen privilégié.

Les informations à caractère général et permanent, resteront affichées durant toute l'année.

Les informations temporaires seront affichées le temps nécessaire puis rangées dans un classeur que vous pourrez toujours consulter en salle de travail des professeurs.

Nous vous invitons à consulter régulièrement ces informations.

Des postes informatiques sont à votre disposition dans la salle "photocopieurs" avec la possibilité d'obtenir une adresse E-Mail en déposant une demande au secrétariat.

Je vous rappelle qu'aucune réunion ne doit avoir lieu en présence d'élèves dans les salles de Professeurs dont l'accès leur est formellement interdit.

Le Proviseur-Adjoint,

J. FLOUDER

Le Proviseur,

C. BOSSU



POLYVALENT RÉGIONAL
HOTELLERIE - BIOTECHNOLOGIES

Villers-Lès-Nancy, le 2 Septembre 2009

Contrôle des absences et retards Infirmierie

Mesdames et Messieurs les Professeurs,

Le contrôle des absences sera effectué heure par heure et ce, sous votre responsabilité à l'aide du carnet dont vous disposerez.

Il vous appartient de remplir le billet d'absence au début de chaque heure de cours et de le faire porter au bureau des CPE ou dans le casier "Vie Scolaire" en salle des professeurs. Afin de faciliter le contrôle, ces billets devront être complétés au mieux (nom du professeur et signature et surtout CLASSE ET HEURE).

Un surveillant ramassera les billets dans la première heure de la matinée et de l'après-midi. Les professeurs qui ont cours plusieurs heures de suite avec la même classe ne rempliront qu'un seul Billet d'appel. Mais ils doivent avertir immédiatement les CPE si un changement dans la présence des élèves se produit.

Vous vous assurerez que l'élève, de retour après une absence ou un retard ait bien en sa possession un billet de rentrée complété par la Vie Scolaire sur son carnet de correspondance.

INFIRMERIE

Tout élève désirant se rendre à l'infirmierie devra, au préalable, se présenter au Bureau "Vie Scolaire" accompagné du délégué de classe.

L' Infirmière, notera l'heure de départ de l'infirmierie pour le retour en classe.

CPE,
M. BOURGEOIS
M MUNSTER
Mme DUTOUR-LANTZ

Le Proviseur,
C. BOSSU



POLYVALENT RÉGIONAL
HOTELLERIE - BIOTECHNOLOGIES

Villers-Lès-Nancy, le 2 Septembre 2009

Monsieur le Proviseur,

à

Tous les Personnels

Objet : Dispositifs à laser susceptibles d'être en contact avec le public

Mesdames, Messieurs,

La commission de la Sécurité des Consommateurs vient d'attirer notre attention sur les dangers de certains dispositifs à laser (pointeurs lasers, porte-clés et lampes torches équipées d'un dispositif laser, etc..)

Ceux-ci présentent, en effet, des risques sanitaires sérieux : agression sur l'œil avec lésions de la rétine ou du nerf optique, agression de la peau avec brûlures ou ulcérations.

Il est donc formellement interdit d'utiliser ces dispositifs au Lycée. Tout manquement à la règle se verrait sanctionner sévèrement.

Merci de votre diligence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations cordiales.

C. BOSSU

CALENDRIER PREVISIONNEL

EXAMENS BLANCS 2009-2010

BTS		
STS BIO	22 au 26 mars 2010	
STS CIRA 1	26 au 30 avril 2010	
STS Hôt.	15 au 19 mars 2010	
Soutenance rapports de stage STS BIO1	14 au 18 décembre 2009	
BAC		
Toutes filières	1 ^{er} février au 5 février 2010	
EAF	Epreuves communes (écrit)	Entre le 7 et le 10 décembre 2009
	ECRIT	Entre le 22 et le 26 mars 2010
	ORAL	26 au 30 avril 2010
BAC TECHNO ET PRO		
Bac techno	8 au 12 février 2010	
Bac Pro Alimentation Pâtisserie	1 ^{er} au 5 mars 2009	
Bac Pro Restauration		

NB : les dates exactes des épreuves ponctuelles (EAF écrit...) seront positionnées ultérieurement

Villers-Lès-Nancy, le 2 Septembre 2009

Le Proviseur,

C. BOSSU